

S. 182 / Nr. 36 Prozessrecht (f)

BGE 71 II 182

36. Extrait de l'arrêt de la Ire Cour civile du 22 août 1945 dans la cause Amann & Cie S. A. contre Blaufriesveem A.-G.

Regeste:

Organisation judiciaire. Calcul de la valeur litigieuse. Art. 46 et sv.

Organisationsgesetz. Streitwertberechnung. Art. 46 ff.

Art. 16 e seg. OGF. Calcolo del valore litigioso.

D'après la jurisprudence du Tribunal fédéral, les valeurs de deux ou de plusieurs réclamations réunies dans une même instance en vertu du principe de la jonction des causes ne s'additionnent pas devant la juridiction de réforme lorsque ces réclamations ne sont pas connexes, mais reposent sur des causes juridiques différentes et que

Seite: 183

celles d'entre elles qui sont portées devant le Tribunal fédéral n'atteignent pas à elles seules le montant de 4000 fr. (RO 35 II 711, 61 II 194, 65 II 48). Il n'y a aucun motif de s'écarter de cette jurisprudence sous le régime de la nouvelle organisation judiciaire qui n'a pas modifié sur ce point la manière de calculer la valeur litigieuse